

ANALYSE : Une copie de l'Arrêté d'avancement de grade des Contrôleurs d'Action Sanitaire n°0006/MS/SGM/DAF/SRHDS/SA du 26 janvier 2021, concernant Mesdames AMAHOUMI Annette Sylvie et ZINSOU Aline Conforth Nonvignon, fonctionnaire d'État.

MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE NATIONALE

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN
DIRECTION DU SERVICE DE
L'INTENDANCE DES ARMÉES

N°2021 - 481 /BPC/DSIA/SEC

*SSF
SME
SR
5C/ST
labto*

DSIA
Secrétariat Administratif
N° 7188 / 19/08/21

INFO	ACTION
SAR	X
SST	X
SPBF	
SMN	
RAA	
S&V	
SFOP	
C. de	
SF	X
SA	
CPC	

C/SSS+SAR+SF

01 BP 290 Cotonou

Tél : +(229) 21.31.41.06

intendancearmees@yahoo.com

Cotonou, le 19 août 2021.

TRANSMIS

A

Monsieur l'Intendant Militaire de 1^{ère} classe,
Directeur du Service de l'Intendance des Armées.

COTONOU

« En ayant l'honneur de lui transmettre ledit arrêté en vue de sa prise en compte au profit des intéressées ».



Brun-Urick G. TCHOUKOU

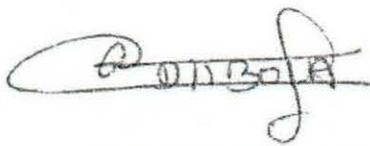
Chef Bureau Personnel Civil

SECRETARIAT GENERAL DU MINISTERE
...**...
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES
...**...

SOMMAIRE :

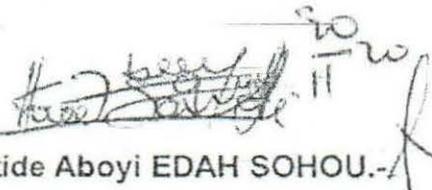
Avancements d'échelons

Présenté par
LE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION ET DES
FINANCES



G. Carole ADJIBOLA

Vu:
Le Contrôleur Financier Adjoint,



Aristide Aboyi EDAH SOHOU.-

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07-novembre 2019 ;
- Vu la loi n° 2015-18 du 1er septembre 2017 portant statut général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n°59-222 du 15 décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux Fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié ;
- Vu le décret n° 163/PR/MFPTT du 26 mai 1967 portant délégation de certains pouvoirs du Président de la République au Ministre de la Fonction Publique en matière d'administration des personnels de l'Etat ;
- Vu le décret n° 80-34 du 11 février 1980, portant déblocage total et définitif des avantages financiers correspondant aux avancements des Agents Permanents de l'Etat et des Personnels militaires des Forces Armées Populaires du Bénin pour compter du 1er janvier 1980 ;
- Vu les statuts particuliers des Personnels de l'Etat concernés par la présente décision ;
- Vu les dossiers des intéressés,

DECIDE :

Article 1^{er} : Sont constatés au profit des Fonctionnaires de l'Etat dont les noms suivent, les avancements d'échelons indiqués aux tableaux ci-après :

CORPS CONTROLEURS D'ACTION SANITAIRE, SAGES-FEMMES D'ETAT, INFIRMIERS D'ETAT ET MECANICIENS DENTISTES

Matricule	Nom	Prénom(s)	Grade	Date Effet
87 105	ALLAGBE	GBEDOLO BERNICE AUBIERGE	B1-07	01/09/2020
65 339	AMAHOUMI	ANNETTE SYLVIE	B1-07	01/07/2020
65 868	ZINSOU	ALINE CONFORTH NONVIGNON	B1-07	04/07/2020

Article 2 : Les avancements d'échelons ci-dessus constatés donnent droit à augmentation de traitement dans les conditions définies par le décret n° 80-34 du 11 février 1980.

Article 3 : La présente décision sera publiée au Journal Officiel.

Cotonou, le 12 01 JAN 2021

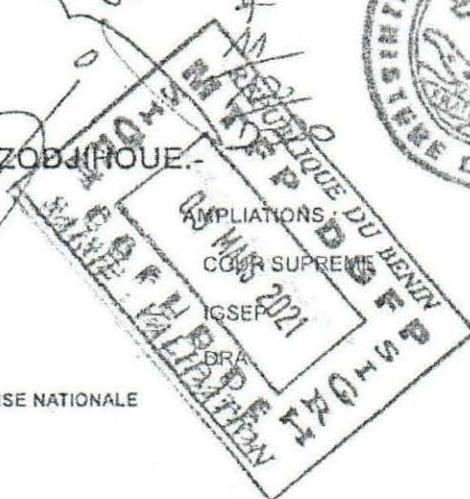
Vu :
Pour le Ministre de l'Economie et des finances
et P.D.,

Le Secrétaire Général du Ministère,

POUR LE MINISTRE DE LA SANTE ET P.O. LE
DIRECTEUR DE CABINET

Joël Darius E. ZODJHOUE

Dr. Réta Enagnon AKOGBETO



ARCHIVES NATIONALES

JO

MTFP /ATCR

DAF / MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Nombre d'Agent : 3

DGB

CF

DPRV

DRSC

CGFUR-PE

INTERESSE(S)